

## Quatrième séance, vendredi 14 décembre 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

**SOMMAIRE: Communications. – Projet de décret 2018-DIAF-20: Naturalisations 2018 (décret 4); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport 2018-DIAF-26: Davantage de fontaines à eau potable accessibles dans le canton de Fribourg (suite directe au postulat 2018-GC-102); prise en considération. – Projet de décret 2018-DAEC-67: Octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition et du réaménagement de l'immeuble «ex-Swisscom», route des Arsenaux 41, à Fribourg; entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Motion 2018-GC-42: Base légale cantonale concernant la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre; prise en considération. – Postulat 2018-GC-96: Application de la loi concernant la protection de l'enfant et de l'adulte, plus spécifiquement dans le domaine des curatelles d'adultes; prise en considération. – Election ordinaire. – Clôture de la session.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 88 députés; absents: 22.

Sont absents avec justifications: MM. et M<sup>mes</sup> Susanne Aebischer, Mirjam Ballmer, Markus Bapst, Laurent Dietrich, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Johanna Gapany, Giovanna Garghentini Python, Patrice Jordan, Bernadette Mäder-Brühlhart, Jacques Morand, Bertrand Morel, Thomas Rauber, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Julia Senti, Thierry Steiert, Jean-Daniel Wicht, Dominique Zamofing, Markus Zosso.

Sans justification: Urs Perler et Ruedi Schläfli.

M<sup>me</sup> et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

**Le Président.** Ich habe das Vergnügen, diese 4. Sitzung der Dezembersession 2018 eröffnen zu dürfen.

Madame la Député Julia Senti a malheureusement perdu son père hier. Je lui souhaite beaucoup de force pendant cette période difficile.

—

### Communications

**Le Président.** Ich habe keine speziellen Mitteilungen zu machen, ausser dem einen Punkt, den wir gestern nicht behandelt haben, der heute zusätzlich auf der Traktandenliste ist.

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

—

### Projet de décret 2018-DIAF-20 Naturalisations 2018 – Décret 4<sup>1</sup>

Rapporteure: **Andréa Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Didier Castella**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

#### Entrée en matière

**La Rapporteure.** Le projet de décret soumis aujourd'hui au vote du Grand Conseil a amené la Commission à examiner 84 dossiers de demandes du droit de cité suisse et fribourgeois ainsi que 2 dossiers de Confédérés demandant d'acquiescer le droit de cité fribourgeois. Conformément à la loi, la Commission a étudié ces dossiers et auditionné les personnes au cours de neuf séances. Elle émet un préavis favorable pour 80 dossiers. Six avaient été préavisés négativement par la Commission, mais cinq candidats ont demandé de suspendre leur demande, si bien que leurs dossiers n'entreront plus en ligne de compte lors du vote. Nous y reviendrons à la lecture des articles. En conclusion, la Commission présente aujourd'hui un préavis favorable à la naturalisation de 171 personnes, qui remplissent toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales pour être naturalisées. La Commission des naturalisations à l'unanimité vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret et d'accepter les modifications figurant au projet bis.

**Le Commissaire.** Je remercie la Commission et la Rapporteure pour le travail effectué. Le Conseil d'Etat se rallie aux conclusions de la Commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 4293ss.

## Lecture des articles

### ART. 1

**La Rapporteuse.** La Commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit:

A l'annexe 1, les candidats figurant aux dossiers 3, 29, 47, 67, 77 souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Leurs dossiers sont ainsi retirés du projet de décret.

Le candidat figurant au dossier 78 n'a pas demandé la suspension de la procédure. Il est préavisé négativement car la Commission estime les connaissances civiques du candidat insuffisantes pour obtenir la naturalisation.

Les autres modifications concernent deux naissances, un changement d'état civil et l'ajout du dossier d'un jeune homme qui, ayant atteint l'âge de la majorité, a été sorti du dossier de ses parents.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie aux positions de la Commission.

- > Annexe 1 modifié selon la version de la commission (projet bis).

### ART. 2 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 76 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/

SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 78.*

#### *S'est abstenu:*

Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 1.*

—

## Rapport 2018-DIAF-26 Davantage de fontaines à eau potable accessibles dans le canton de Fribourg<sup>1</sup> (suite directe au postulat 2018-GC-102)

### Discussion

**Bonny David** (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt est que je suis membre d'un exécutif d'une commune. Nous remercions le Conseil d'Etat pour la rapidité de sa réponse à notre postulat ainsi que pour le rapport transmis directement, ce qui nous permet ainsi ce matin de discuter du sujet de l'eau de nos fontaines. L'eau est un bien précieux et il nous paraît essentiel de pouvoir consommer l'eau qui coule de nos fontaines. C'est aussi un plus pour le tourisme, les loisirs et les activités sportives et de manière générale pour toute la population. L'eau est une ressource indispensable à la vie humaine, il est dommage de la gaspiller, mais comme indiqué dans ce rapport, l'eau est aussi très réglementée que ce soit au plan fédéral ou cantonal. En lisant attentivement le rapport et comprenant parfaitement la réponse du Conseil d'Etat, je ne reviendrai pas sur les distinctions et les subtilités concernant les fontaines situées sur le domaine public, respectivement sur le domaine privé, pour des raisons de temps de parole. Nous pensons cependant que la situation pourrait être améliorée pour toutes les fontaines sises sur le domaine public, dans le canton de Fribourg. En effet, avec la réponse du Conseil d'Etat nous restons sur notre soif et nous estimons que l'accessibilité aux fontaines sur le domaine public doit être meilleure et plus claire pour tous les utilisateurs potentiels, touristes, villageois, promeneurs, sportifs et j'en passe. Nous relevons ainsi le risque, faute de plaquette obligatoire, de confondre une eau potable ou pas coulant d'une fontaine privée avec une eau potable d'une fontaine publique.

<sup>1</sup> Postulat déposé et développé le 20 juin 2018, BGC juin 2018, pp. 2533ss.; rapport BGC pp. 4301ss.

Pour rester sur le domaine public, lors d'un entretien à ce sujet relaté dans la presse locale, le chimiste cantonal évoquait la somme de 500 francs pour un contrôle annuel de l'eau d'une fontaine, somme qui nous paraît modique dans le budget d'une commune, en rapport avec tout le bien-être que l'eau de la fontaine pourrait procurer. Pour une distribution d'eau potable, il faut en plus du contrôle annuel également tenir compte de la mise en conformité des installations afin d'éviter une pollution et établir une zone de protection en s'assurant qu'aucune activité agricole urbaine ou industrielle ne puisse avoir une incidence sur la qualité de l'eau. Sans pouvoir les chiffrer, ces éléments sont plus coûteux et il serait intéressant d'approfondir cette question. Au vu de la réponse du Conseil d'Etat et même si cela doit avoir un certain coût, nous maintenons le fait qu'il faut améliorer l'accessibilité à l'eau potable des fontaines situées sur le domaine public raccordé au réseau public de distribution dans le canton de Fribourg. En conclusion, nous pouvons annoncer que nous poursuivons la réflexion. Un petit peu d'eau va certes couler sous les ponts, mais nous reviendrons sur ce sujet avec un nouvel objet parlementaire. Nous sommes persuadés que nous pouvons faire mieux. Merci de votre écoute.

**Glasson Benoît** (PLR/FDP, GR). Le postulat concernant les fontaines à eau potable dans le canton part d'un bon sentiment mais est à mes yeux difficilement réalisable. Etant propriétaire d'alpages où l'on fabrique du gruyère, j'ai l'habitude d'envoyer des échantillons d'eau de source pour analyse. Les exigences des laboratoires sont très contraignantes. L'eau peut s'avérer potable, alors que la source se situe à un endroit où elle pourrait potentiellement être polluée par un ruisseau de surface lors d'orage, par l'épandage d'engrais organique au-dessus de cette dernière ou par la proximité d'une route, par exemple. Bien que je boive de l'eau de ces sources depuis mon enfance, et voyez mon beau teint, ces dernières ne correspondent pas aux exigences requises. Il en va de même pour des fontaines communales qui ne sont pas reliées au réseau d'eau potable. La pose de plaquettes «eau potable ou non potable» pourrait avoir un effet pervers et surtout onéreux. De ce fait, je considère qu'il ne faut pas donner suite à ce postulat, cela coule de source.

**Genoud François** (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport sur le postulat de nos collègues David Bonny et Ursula Krattinger-Jutzet concernant les fontaines à eau potable accessibles dans notre canton. L'idée de trouver une solution afin de fixer de manière distinctive une plaquette pour les fontaines à eau potable est intéressante. Cependant la problématique relevée dans le rapport du Conseil d'Etat sur la différence entre les ouvrages reliés au réseau public de distribution d'eau potable et les fontaines hors domaine public n'est pas à négliger. De plus il faudrait mettre en conformité certains ouvrages, définir les zones de protection et réaliser les analyses d'autocontrôle, ce qui occasionnera des coûts importants. Il faut également préciser que la situation actuelle a montré ses preuves: peu de

contestations majeures ou de remarques d'utilisateurs sont à relever. Comme le mentionne le rapport, certaines communes ont la possibilité de mentionner si l'eau est potable ou non sur leurs fontaines, c'est de leur compétence. Pour toutes ces raisons, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport en suivant l'avis du Conseil d'Etat.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Auch ich danke dem Staatsrat für die rasche und ausführliche Antwort auf unser Postulat.

Ich bin aber nicht ganz zufrieden mit der Antwort. Für mich ist die Logik des Staatsrates nicht logisch, denn wer weiss denn schon, dass es, wenn nichts steht, Trinkwasser ist und wer weiss denn schon, wo öffentlicher Grund und wo privater Grund ist. So stellen sich zum Beispiel bei vielen Brunnen bei Kirchen oder Kapellen die Fragen, ob man sich auf öffentlichem Grund befindet und das Wasser damit an das öffentliche Trinkwassernetz angeschlossen ist oder nicht und, wenn es keine Tafel gibt, ob man das Wasser trinken darf oder nicht. Das ist für mich nicht ganz logisch.

Ich nehme den Rapport zu Kenntnis, aber auch, dass Verbesserungen wünschenswert und machbar wären.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Tout d'abord je déclare mon lien d'intérêt avec cet objet, je suis membre de la commission consultative pour la gestion des eaux. En 2015 j'avais déposé une question, avec notre ancien collègue Pascal Grivet, qui demandait que le canton de Fribourg adopte le label «communauté bleue». Dans sa réponse le Conseil d'Etat indiquait qu'il était d'accord d'étudier l'opportunité d'une telle adhésion qu'il soumettrait éventuellement, le cas échéant, dans le courant de l'année 2016. Quelle suite a été donnée pour entrer dans ce label?

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie les intervenants. J'ai pris note du fait que les postulants étaient moyennement satisfaits de la réponse. Je dois vous avouer aussi que ce n'était pas très facile de répondre à cette question parce qu'il y a une volonté légitime, mais cette volonté légitime doit être reliée au cadre légal relativement contraignant.

Je crois que nous nous trouvons face à une fausse bonne idée. En effet, le projet de munir toutes les fontaines dont l'eau est potable d'une étiquette peut paraître alléchante. Comme vous avez pu le lire, dès qu'on se penche sur les conséquences de cette démarche, on doit déchanter. Aujourd'hui les choses sont assez simples et je crois que les randonneurs ne s'y trompent pas. Sans indication contraire, l'eau de toutes les fontaines du domaine public est potable. Généraliser une plaquette «eau potable» aurait pour conséquence paradoxale de faire diminuer le nombre de fontaines auxquelles les randonneurs oseraient se désaltérer. Si l'on imposait au niveau cantonal l'obligation de mettre une plaque «eau potable» sur toutes les fontaines du canton qui en fournissent, alors le

randonneur devra se méfier de toutes les autres fontaines par défaut. Or, comme vous avez pu le lire, bon nombre de fontaines délivrent de l'eau potable sans pour autant répondre en permanence aux exigences strictes imposées à un réseau d'eau. On ne peut décemment pas imposer à toutes ces fontaines de respecter ces exigences. Il s'agirait d'une obligation techniquement très difficile, par exemple lorsque la zone de protection n'est pas possible, très coûteuse pour les distributeurs, donc pour les communes et enfin totalement disproportionnée.

Vous avez dit, Monsieur Bonny, que c'était coûteux mais parfois c'est carrément impossible. J'ai un exemple dans ma commune: la fontaine qui dessert l'eau dans le village d'Epagny provient d'une source qui se trouve en-dessous de la ville. La mise en zone de protection est impossible car en-dessus il y a des routes. Il faudrait condamner la route pour pouvoir mettre une zone de protection. Or cette eau est parfaitement potable. Aujourd'hui s'il y a une pollution ou un accident, la commune peut très rapidement accéder et fermer cette eau. Je pense qu'il serait dommage de la considérer et de l'afficher comme non potable alors qu'on sait qu'elle est potable. Il peut certes y avoir un accident, mais on pourrait intervenir de manière rapide.

Pour les réseaux d'eau, c'est différent puisqu'on ne peut pas imaginer interrompre l'approvisionnement sauf dans des cas extrêmes. En généralisant au niveau cantonal la fameuse plaque «eau potable», le risque est par ailleurs grand de passer à côté des fontaines tout à fait potables, comme je l'ai dit, mais privées de plaquettes pour diverses raisons, comme l'usure de la signalétique ou les dégâts entre autres. Il est donc nécessaire de laisser, comme d'ailleurs dans le canton de Berne cité en exemple le fait, la liberté aux distributeurs d'opter ou non pour cette plaquette sur leurs propres fontaines. Il appartient aux communes, aux distributeurs d'assurer la qualité de l'eau délivrée et en ceci je crois savoir que la plupart font les contrôles que vous avez suggérés Monsieur Bonny et il leur appartient aussi de prendre les mesures nécessaires si l'eau n'est plus potable, par exemple lors d'une contamination ponctuelle. Enfin, j'aimerais insister sur le fait qu'il y a aussi lieu de respecter l'autonomie communale sur laquelle je suis d'ailleurs souvent interpellé.

Monsieur Bischof vous avez parlé du «label bleu», une demande effectuée en 2015 qui aurait dû avoir une réponse en 2016. J'avoue que depuis mon entrée en fonction, je n'en ai pas entendu parler. Je me renseignerai et verrai quelle suite on peut donner. J'en arrive à la conclusion et j'espère que grâce au président du Grand Conseil, Monsieur Bonny pourra se délecter et n'aura plus soif en fin de matinée.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## **Décret 2018-DAEC-67 Octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition et du réaménagement de l'immeuble «ex-Swisscom», route des Arsenaux 41, à Fribourg<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Jean-Daniel Chardonens** (*UDC/SVP, BR*).

Commissaire: **Jean-François Steiert**, **Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

### **Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** Ce décret concerne l'acquisition de l'immeuble «ex-Swisscom», art. 7114, sis à la route des Arsenaux 41 à Fribourg, pour un montant total de 33 millions de francs utilisés ainsi: achat du terrain et du bâtiment, y c. frais: 30 000 000 frs; aménagement et remise en état technique: 2 000 000 frs; mobilier: 1 000 000 frs.

La commission a siégé le 21 novembre dernier et a pu travailler efficacement puisque le projet de décret a été traité lors de cette seule et unique séance.

La DAEC et son Service des bâtiments développent une stratégie en matière de politique immobilière qui consiste à optimiser les synergies de situations, les charges financières et les coûts d'exploitation des nombreux bâtiments occupés par son administration.

Sachant que l'Etat de Fribourg paie 20 millions de loyers annuels et au vu des taux d'intérêts et de la bonne santé des finances cantonales, l'Etat a tout intérêt à devenir propriétaire. Il s'agit donc

- > de privilégier la propriété plutôt que la location pour réduire la charge locative;
- > de permettre une gestion plus flexible du patrimoine de l'Etat;
- > d'adapter le parc immobilier à l'évolution des normes énergétiques et environnementales;
- > de valoriser le patrimoine et promouvoir la culture du bâti.

Les premiers résultats de la planification immobilière en cours et qui devrait se finaliser durant l'été 2019, permettent déjà d'évaluer plus précisément les besoins des différentes Directions.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil d'Etat a décidé d'engager les démarches pour l'acquisition de cet immeuble «ex-Swisscom» qui fait l'objet de nos discussions aujourd'hui.

Les membres de la commission se sont notamment interrogés sur les frais liés à l'entretien du bâtiment et à la qualité de son enveloppe énergétique, vu la date de sa construction.

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 4277ss.

La commission propose au Grand Conseil d'accepter l'entrée en matière et d'adopter ce décret tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Je remercie Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, commissaire du gouvernement, ainsi que Monsieur Chiovè, architecte cantonal, pour les précisions qu'ils nous ont apportées lors de nos discussions.

Merci encore à Monsieur le Secrétaire parlementaire Samuel Jodry pour la tenue impeccable du PV.

**Le Commissaire.** Besten Dank dem Berichterstatter für die präzise Berichterstattung, die mir erlauben wird, einiges an Erklärungen zu streichen, da Sie bereits fast alles gehört haben.

Der Staat Freiburg hat wie schon gesagt rund 20 Millionen Franken an Mieten, die er jährlich für seine Gebäude bezahlt, die er für die eigene Verwaltung verwendet. Wenn ein Eigner ein grösseres Vermögen hat und gleichzeitig grössere Beträge an Mieten bezahlt, dann macht er normalerweise etwas falsch respektive noch falscher in Zeiten tiefer Zinssätze. Insofern hat der Staatsrat beschlossen, einen Strategiewechsel zu machen und nach und nach, wo es Sinn ergibt und sich auszahlt, vom Mieter zum Eigner eigener Gebäude zu werden.

Sie haben eine erste Etappe dieses Schrittes bereits vor einigen Monaten hier gutgeheissen, der Kauf eines Gebäudes in Granges-Paccot, ehemals Boschung. Was Sie hier vor sich haben, ist die zweite Etappe mit dem sogenannten Swisscom-Gebäude an der Zeughausgasse im Perollesquartier. Es geht hier wie bereits beim ersten Mal nicht darum, wie vielleicht üblich in den letzten Jahren, dass man für bestimmte Aufgaben bestimmter Ämter des Staates bestimmte Quadratmeterzahlen ermittelt und dann ein Gebäude hat, das genau dazu passt, sondern wir sind gleichzeitig beim Erarbeiten einer Strategie. Das Ziel ist, dass wir 2019 – Grössenordnung Sommer bis Herbst – über eine Gesamtstrategie für die Gebäude des Staates verfügen. Dies ist eine relativ aufwändige Arbeit. Wir haben ein grosses Entwicklungspotential, wir starten von relativ tief. Das hat auch Vorteile, es gibt mehr Spielräume. Wir möchten also im Sommer oder im Herbst soweit sein. Das heisst nun parallel dazu nicht, dass wir nichts tun wollen, sondern, dass wir versuchen, im Geist dessen, was wir als Strategie formulieren werden, bereits erste Käufe zu machen, wenn sich Gelegenheiten anbieten.

Die erste Gelegenheit war Granges-Paccot, die zweite Gelegenheit ist das Gebäude im Perolles. Wie schon gesagt, wissen wir heute noch nicht genau, welches Amt mit wie vielen Quadratmetern welchen Quadratmeter besetzen wird im Perolles. Wir haben aber ein Volumen, das uns erlaubt, in der Logik eines Dominospieler zu agieren, das heisst, verschiedene Gebäude in Freiburg, verschiedene Bedürfnisse von Ämtern, gleichzeitig auch Bedürfnisse im Perollesquar-

tier, die auf die Entwicklung unserer Hochschullandschaft zurückzuführen sind. Wir werden für die Uni, die Fachhochschulen und möglicherweise für andere Zwecke zusätzliche Flächen brauchen. Wir brauchen eine gewisse Flexibilität, wenn wir unsere Projekte vorantreiben wollen. Diejenigen, die betroffen sind respektive involviert sind in einzelne Projekte wissen: Wenn man sich auf ein ganz bestimmtes Gebäude für eine ganz bestimmte Funktion fokussiert und wenn dann irgendetwas nicht klappt, sei es nur, weil der Eigner nicht so schnell zum gewollten Preis verkaufen will, dann sind schnell 1, 2, 3 Jahre verloren. Wenn man dann keine Spielräume hat, blockiert man wesentliche Projekte des Staates und das wollen wir nicht.

Das Swisscom-Gebäude ist relativ gross. Wir haben bestimmte Zielsetzungen, die dazu passen: Das ist der Umzug der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion für diejenigen Ämter, die nicht bereits über definitive Gebäude verfügen, das heisst, insbesondere das Raumplanungsamt, das Tiefbauamt, das Mobilitätsamt, das Generalsekretariat. Zusätzlich soll die Kanzlei provisorisch ins Perolles ziehen, bis wir die Kanzlei umgebaut haben. Sie wissen wahrscheinlich: Das heutige Kanzleigebäude ist in einem beängstigenden Zustand. Es muss relativ aufwändig saniert werden und es wird nicht in Anwesenheit der Mitarbeitenden saniert werden können. Das heisst, wir werden das Kanzleigebäude provisorisch leeren müssen. Die Kanzlei und ihre Dienste sollen anschliessend zurück in dieses historische Gebäude gehen. Die beiden modernisierten Teile der Kanzlei werden möglicherweise dann anderen Zwecken zugeführt, dies im Rahmen einer Gesamtdiskussion, die der Staat mit der Stadt Freiburg plant.

Wir haben teilweise Gebäude, die dem Kanton gehören, die für den Kanton aber nicht unbedingt sinnvoll sind, die historisch dazugekommen sind, aber nicht unbedingt einer Funktionalität unserer Kantonsverwaltung entsprechen. Andererseits hat die Stadt Bedürfnisse, für die Gebäude des Staates in Frage kommen könnten. Wir möchten bis ins Jahr 2019 die verschiedenen Gebäude auf einen Tisch legen und darüber diskutieren können und mit der Stadt über verschiedene Gebäude in Verhandlung treten können, insbesondere auch über das alte Burgpostgebäude, über welches hier bei anderen Gelegenheiten bereits diskutiert wurde. Betroffen sind zudem Funktionalitäten wie diejenige einer Jugendherberge. Was dann genau wo stattfindet, muss im Verlaufe der Diskussionen erarbeitet werden. Mit der Stadt und dem Kanton wollen wir aber eine Gesamtsicht schaffen: Wer hat welche Gebäude zu welchem Zweck und mit welchem Nutzen? Das als Seiteneffekt des Ganzen.

Das meiste andere wurde bereits vom Berichterstatter gesagt. Ich möchte mit der Empfehlung schliessen, dass Sie dem Vorschlag des Staatsrates folgen.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Notre Commission des finances et de gestion s'est réunie le 28 novembre 2018 pour l'examen de ce décret pour un crédit d'engagement de 33 millions. De l'avis de la Commission, c'est une acquisition d'opportunité qui est très intéressante, le prix négocié est également favorable pour le canton de Fribourg. Le seul hic, c'est que ce futur bâtiment contiendra les bureaux de Monsieur Jean-François Steiert qui risque de prolonger encore ses retards dans le cadre des séances de Grand Conseil. Nonobstant ce fait, au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous recommande d'approuver ce décret.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Membre de la commission ad hoc, je tiens à remercier le travail des services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ainsi qu'en particulier M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert pour les informations précises et claires transmises au sujet de cette acquisition. Le montant est important, le coût total s'élève à 33 millions, dont 3 millions pour les études et les travaux de mise à jour technique du bâtiment et les aménagements intérieurs. Nous relevons l'intérêt de l'Etat d'être propriétaire de ses bureaux et non locataire, les taux sont bas et c'est le bon moment. Ce bâtiment est au centre-ville, une situation géographique intéressante. Ce bâtiment serait selon la stratégie de l'Etat vite occupé. Je ne vais pas revenir en détail sur toute l'occupation du bâtiment mais on y trouvera principalement la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. L'intérêt également de cette acquisition est le grand parking qui sera intégré au plan de mobilité, d'après les informations que nous avons reçues. Ce dernier tiendra compte de la présence, à proximité, du futur Musée d'histoire naturelle ainsi que de l'usage complémentaire, jour et nuit, des places de parc en ville de Fribourg. Point qui a longuement été discuté en commission, l'âge du bâtiment, plus de 20 ans, et c'est vrai qu'après 20 ans on a quelques ennuis avec les bâtiments. Donc nous avons parlé des rénovations d'usage: le toit plat, les fenêtres, les stores, la qualité du bâtiment, le renouvellement du chauffage, mais nous avons aussi évoqué le rendement brut de 4% pour les locations qui semblaient relativement basses. Des garanties ont été transmises à la commission par Monsieur le Commissaire et Monsieur l'Architecte cantonal sur ces divers aspects. En conclusion, le groupe socialiste est persuadé du bien-fondé de cette acquisition en ville de Fribourg et soutient le décret à l'unanimité. Il vous invite à faire de même.

**Grandgirard Pierre-André** (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission ad hoc qui a examiné ce décret et m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien. Les membres de la commission ont accepté à l'unanimité le crédit d'engagement de 33 millions pour l'acquisition par l'Etat de Fribourg de l'immeuble «ex-Swisscom» sis à la route des Arsenaux 41, à Fribourg. Cet immeuble, de par sa situation au centre-ville, est une très bonne opportunité qui entre complètement dans la stratégie de l'Etat de devenir propriétaire afin de réduire les charges locatives.

Avec un total de plus 10 000 m<sup>2</sup> de surfaces locatives, dont environ la moitié sont actuellement louées, il constitue dans un premier temps une plate-forme logistique idéale pour les occupations temporaires nécessitées par les chantiers de rénovation planifiés que sont la Chancellerie et la Faculté de médecine, entre autres, et un emplacement de premier plan pour une occupation pérenne pour les services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Sont concernés par le déménagement les services suivants: le Secrétariat général de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le Service de la mobilité, le Service des ponts et chaussées, le Service des constructions et de l'aménagement, le Service de la nature et du paysage. La valeur du bien est estimée à 38 millions. Avec un prix d'achat de 30 millions, plus 2 millions pour l'aménagement et la remise en état technique, plus un million pour le mobilier, c'est une opportunité à saisir. A relever encore la grande valeur du parking souterrain de 143 places et des 25 places de parc supplémentaires à l'extérieur, situées au centre-ville et bien sûr les rentrées locatives y afférentes. Avec ces arguments la totalité du groupe démocrate-chrétien soutiendra ce décret tel que proposé par la commission. Je vous recommande d'en faire autant.

**Baiutti Sylvia** (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis active dans une entreprise de construction du canton de Fribourg. C'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical accepte le projet de décret pour l'octroi du crédit d'engagement en vue de l'acquisition et du réaménagement de l'immeuble «ex-Swisscom» sis à la rue des Arsenaux, en ville de Fribourg. Dans le but de privilégier la propriété plutôt que la location, l'achat de ce bâtiment s'avère être une bonne affaire. En effet, les expertises donnaient une valeur vénale de cet immeuble de 38 millions pour l'une et de 41,5 millions pour l'autre, ces deux valeurs étant bien plus élevées que le montant de 30 millions qui nous est proposé aujourd'hui pour l'achat du terrain et du bâtiment auxquels s'ajoutent les 2 millions pour l'aménagement et la remise en état et un million pour le mobilier. Malgré ses 22 ans ce bâtiment est en bon état et les aménagements techniques et améliorations énergétiques pourront s'étaler dans les 5 à 10 ans à venir. Il offre également une surface locative de 10 000 m<sup>2</sup> dont la moitié est actuellement louée, ce qui permet à l'autre moitié d'être accessible immédiatement pour les déménagements temporaires qui ont été évoqués tout à l'heure. Avec une cuisine entièrement équipée, la mise en service de la cafétéria de 500 m<sup>2</sup> peut s'avérer opportune pour proposer une offre de restauration dynamique dans ce quartier et générer une entrée locative complémentaire. Avec un volume de 80 945 m<sup>3</sup>, ce bâtiment offre un espace où les salles de séances et l'espace d'accueil seront mutualisés. Reste à mener à bien le nouveau concept de travail et sa mise en œuvre car c'est bien en opérant un changement de logique, en œuvrant sur les effets de synergie et sur la manière de travailler que la rationalisation se concrétisera et aboutira à une véritable réorganisation du travail des

services de l'Etat. Merci d'opter pour l'octroi de ce crédit qui permet à l'Etat de concrétiser une bonne affaire.

**Mutter Christa** (VCG/MLG, FV). Wir sollten ja auch noch ein bisschen Deutsch sprechen, also übersetze ich: Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt die Anschaffungspolitik des Staats im Gebäudebereich jedes Mal, wenn sich eine gute Gelegenheit bietet, also auch hier. Deshalb haben wir dieses Dekret mit grossem Interesse diskutiert und unterstützen das Eintreten.

Ich fasse zusammen, was alle anderen bereits gesagt haben: Auch wir finden, dass es ein sehr guter Preis ist für ein zentral gelegenes Gebäude in einem guten Zustand. Das lässt uns auch die Mittel frei, um ungefähr in einem Jahrzehnt die nötigen energietechnischen Sanierungen zu machen.

Ich möchte dennoch zwei andere Aspekte aufgreifen, die noch nicht erwähnt wurden: das eine, die Nutzung des Gebäudes und das andere, das Parking.

L'utilisation de ce bâtiment comme solution transitoire pendant les travaux effectués sur d'autres immeubles est certainement la bienvenue. Mais notre groupe a aussi discuté une affectation à long terme qui pourrait être intéressante pour ce bâtiment parce qu'il est situé à proximité des différentes hautes écoles et des Services de la santé et du social. Donc notre groupe pense qu'il serait utile que ce bâtiment serve à former une partie d'un nouveau campus dans ce domaine. Deuxième élément, qui n'a pas été spécialement soulevé, cet immeuble dispose d'un parking qui est nettement trop grand par rapport au nombre d'utilisateurs de l'immeuble lui-même. Il reste des places de parc à disposition pour d'autres utilisateurs, surtout pour d'autres services de l'Etat dans le quartier de Pérolles, vu sa taille et son accessibilité depuis la route des Arsenaux. Nous proposons donc de déplacer dans ce parking les quelques places de parc existantes en surface dans la cour du bâtiment de Pérolles 25, donc liées à la Direction de l'économie et de l'emploi. Cette cour pourra devenir un petit parc public dans cette zone qui manque cruellement d'espaces verts. Nous espérons que l'Etat fasse une offre dans ce sens à la ville de Fribourg et je vous en remercie d'avance.

Mit diesen zwei Überlegungen wird die Fraktion Mitte Links Grün dieses Dekret einstimmig annehmen.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Je m'exprime à titre personnel. L'achat de ce bâtiment est certainement d'un grand intérêt pour l'administration cantonale et confirme et renforce encore la présence des services de l'Etat en ville de Fribourg. Ce bâtiment passera de propriété privée à l'Etat en 2019 avec des conséquences pour la ville et une perte fiscale estimée à au moins 90 000 francs pour la contribution immobilière. Je rappelle que la ville de Fribourg a augmenté, à mes yeux de manière injuste et infondée, ses impôts en 2014, dont la contribution immobilière. Avec cet achat c'est un manque de revenus pour les finances de la ville, supporté indirectement

par les habitants et les autres propriétaires fonciers. Voici mes questions: de manière générale le Conseil d'Etat envisage-t-il de compenser cette perte fiscale pour la ville et de quelle manière? Mes autres questions et plus largement: comment le Conseil d'Etat voit-il l'implantation et l'évolution des services cantonaux en ville? Le Conseil d'Etat a-t-il une vraie stratégie de décentralisation des services cantonaux dans d'autres communes et surtout dans d'autres districts de notre canton, en particulier dans cette vision d'un Fribourg 4.0? Merci pour vos réponses.

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). J'étais dans la commission ordinaire ayant examiné l'acquisition de ce bâtiment «*ex-Swisscom*». Le groupe de l'Union démocratique du centre va entrer en matière pour l'achat de ce bâtiment. Nous avons regretté le manque de stratégie et de planification du Conseil d'Etat concernant l'acquisition et la vente des bâtiments. J'espère qu'au fil du temps cela va se faire. Un petit clin d'œil à la ville de Fribourg qui aimerait racheter Chanoines 17 pour en faire une auberge de jeunesse. Nous pourrions leur proposer d'attendre que la Prison centrale se libère pour faire une auberge de jeunesse à cet endroit qui s'y prêterait très bien, y compris la cuisine et les cellules qui pourraient être transformées en chambres d'hôtes.

**Chassot Claude** (VCG/MLG, SC). J'interviens à titre personnel. Je salue ici bien entendu la démarche du Conseil d'Etat qui va dans le sens de la politique immobilière. On investit dans le foncier pour diminuer notamment des montants parfois conséquents, voire exorbitants des locations. Jusque-là, rien à dire. A la Commission des finances et de gestion j'étais déjà venu avec le souhait que je vais, chers collègues, vous reformuler ici en plenum. En effet, la Commission d'acquisition des immeubles (CAI) procède à une analyse pointue de l'objet à acquérir avec des valeurs vénales parfois en dessous de celles données par les agences immobilières également mandatées pour évaluer les objets qui sont à acheter par l'Etat. Je réitère une demande et souhaite que notre Commission des finances et de gestion, vous chers collègues, ayez un avis préalable notamment des biens du Service des biens culturels. Cette démarche nous éviterait des surprises qui sont sorties du bois comme cela a été le cas lors de l'achat dans la commune de St-Aubin des bâtiments Elanco. Merci de votre attention.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis président de l'ASLOCA Fribourg. A l'instar de tout le monde, je salue vraiment la politique d'acquisition du Conseil d'Etat pour y loger ses services. A l'heure actuelle, il ne faut pas être un grand génie, dans le canton de Fribourg ou en Suisse, pour constater qu'il vaut mieux être propriétaire que locataire; ça fait économiser des millions au canton. Maintenant, alors que l'on voit par exemple les TPF qui ont également une politique, autour de leurs gares, de construction de logements pour y mettre des locataires qui pourront financer leurs infrastructures, des locataires de deux types, des loca-

taires qui sont là pour le rendement et d'autres locataires qui sont là pour pouvoir bénéficier de loyers à prix abordables, je souhaiterais avoir des réponses de la part du Conseil d'Etat à la question suivante: à l'Etat de Fribourg, où il y a soit la Caisse de pension de l'Etat qui acquiert des immeubles pour en faire du rendement pur, du rendement souvent élevé, soit l'Etat de Fribourg qui acquiert des immeubles pour y mettre ses services, ne pourrait-on pas avoir également une formule intermédiaire pratique soit par la Caisse de pensions, soit par le Conseil d'Etat, avec une politique d'acquisition d'immeubles offrant une mixité, une partie services et une partie logements? Je ne parle pas de logements sociaux, je parle de logements à prix abordables. On voit que les prix des loyers sur le marché s'envolent, augmentent toujours, alors qu'ils ne correspondent plus du tout au rendement fixé notamment sur les bases du taux hypothécaire. L'Etat pourrait également intervenir, s'il y a dans un immeuble une moitié occupée par ses services, l'autre moitié par des locaux à prix abordables; ça ferait redescendre la température sur l'ensemble du marché. Ceci est le premier point. Le deuxième point: est-ce que le canton pourrait également, dans cette politique d'acquisition, avoir des outils pour les communes, de manière à ce que celles-ci puissent également, si elles le souhaitent, acquérir des immeubles de la même manière avec aussi des mixités? Il y a des services communaux à loger et il peut y avoir également des logements à créer, des loyers qu'encaisseraient finalement les communes, ça fait aussi des intérêts en moins à payer si on est locataire et ça fait des rentrées d'argent si on a quelques sous à placer. J'aimerais qu'il y ait une réponse sur ces deux questions, de manière si possible à détendre un petit peu le marché locatif dans ce canton.

**Le Rapporteur.** Je constate que le décret n'est pas combattu et l'entrée en matière est donc acceptée. Pour les questions, je laisse M. le Commissaire répondre.

**Le Commissaire.** Merci pour votre soutien général à cette acquisition. En ce qui concerne les différentes questions et suggestions, je remercie le président de la CFG pour ses remarques constructives et lui fais remarquer que le bâtiment Swisscom se trouve environ 30 mètres plus haut que l'espace du Grand Conseil, ce qui facilite l'accès rapide à vélo, mais ce n'est pas le but principal de l'opération. Toutes mes excuses par ailleurs pour le retard de ce matin.

En ce qui concerne le député Bonny, je n'ai rien à compléter, si ce n'est qu'il constate à juste titre que, comme les êtres humains, les bâtiments dont l'espérance de vie moyenne est dépassée de 50% commencent à avoir quelques problèmes. Cela vaut pour les bipèdes comme pour les bâtiments. C'est aussi une des raisons pour organiser de manière un peu plus systématique la gestion des bâtiments et du patrimoine bâti de l'Etat. Je rappelle que nous avons 700 biens immobiliers gérés par le Service des bâtiments, que traditionnellement ils sont gérés dans une perspective où on considère essentiellement l'achat et que, pour information, entre 80 et 90% des

coûts d'un bâtiment se font pendant la durée de vie complète du bâtiment et non pas au moment de l'acquisition. Une fois qu'on voit ces choses-là, ça change un tout petit peu la manière d'aborder la gestion globale de notre parc immobilier, ce à quoi s'attèle actuellement l'architecte cantonal et un comité de pilotage composé notamment de trois conseillers d'Etat, le Directeur de la DFIN, le Directeur de la DICS, qui est le principal consommateur de bâtiments dans notre canton et le Directeur de la DAEC, en charge du Service des bâtiments, auxquels se sont joints quatre députés membres de la CFG, qui suivent nos travaux. Je les remercie d'ailleurs ici de leur soutien et de leur approche constructive.

Merci au député Grandgirard qui n'a pas posé de question particulière.

Merci également à la députée Baiutti. Vous avez évoqué la question de l'organisation différente de l'administration, y compris en termes de gestion du personnel et d'organisation du travail au quotidien. Un des avantages d'un immeuble de la taille de celui de Swisscom est précisément de donner une masse critique suffisante pour pouvoir envisager l'évolution du fonctionnement d'une administration au XXI<sup>e</sup> siècle, notamment due au fait que le travail à temps partiel augmente et que le télétravail commence à prendre un tout petit peu d'ampleur, ce qui a des implications sur l'utilisation de l'espace dans des bureaux. On ne va pas donner un bureau individuel à quelqu'un qui travaille à 80%, qui pour 20% est au télétravail et qui, pour 40%, 50% ou plus, laisse son espace de travail vide. Cela questionne sur la façon d'organiser l'espace de manière à la fois plus efficace, tout en gardant évidemment une bonne qualité de travail. Je vous remercie pour vos réflexions qui sont aussi celles de l'Etat, dans ces domaines-là. Nous le faisons d'ailleurs en collaboration avec les autres services transversaux concernés que sont le Service du personnel, qui est directement concerné par ces réflexions, et le SITEL dans la mesure où les nouveaux modes de travail impliquent aussi des réflexions en termes d'équipements informatiques.

Grossrätin Mutter, Sie haben zwei Anregungen gemacht. Die erste Anregung betrifft die Nutzung des Gebäudes auch für Hochschulbedürfnisse. Das ist teilweise heute bereits der Fall und wird auch in der Zwischennutzung teilweise der Fall sein. Was am Schluss bei der definitiven Nutzung passiert, ist im Moment noch offen – dies deshalb, weil wir im Perollesquartier weitere Gebäude entweder bereits gebaut haben oder Land haben, das irgendwann einmal bebaut werden wird und/oder weitere Gebäude zur Diskussion stehen, die genutzt werden können. Was dann genau in welchem Gebäude stattfindet, ist im Moment noch offen und braucht eine Gesamtperspektive. Es ist aber durchaus möglich, wenn auch nicht definitiv, dass dort auch Hochschulfunktionalitäten stattfinden werden. Der Kanton und der Staatsrat haben vor, die Hochschultätigkeiten auf einen Raum zwischen Miséricorde



und Perolles in Form eines Campus zu konzentrieren. Das hat natürlich auch Folgen für die Arbeiten des Hochbauamts.

Was die Parkplatznutzung betrifft: Sie haben Recht, die Anzahl Parkplätze im Gebäude, das wir erwerben möchten, ist grösser als die Bedürfnisse – wie immer die auch definiert werden – der Nutzerinnen und Nutzer des Gebäudes, das wir kaufen. Das heisst, es besteht ein positiver Saldo. Das ist auch der Grund, warum bereits in der Kommission – ein Grossrat hat es hier erwähnt – die Perspektive eröffnet haben, eine gemeinsame, komplementäre Nutzung mit weiteren Funktionalitäten zu haben, zum Beispiel mit dem Naturhistorischen Museum, das in der Nähe zu stehen kommt, wenn es dann neu gebaut ist, oder mit weiteren Funktionalitäten, wo wir mit den bestehenden unterirdischen Parkplätzen über die Nutzer des Gebäudes Swisscom hinausgehen können. Ob darin auch die Möglichkeit bestehen wird, die Parkplätze von Perolles 25 der Volkswirtschaftsdirektion hinüberzuschauen, muss ich aus Kollegialitätsgründen erst mit meinem Kollegen absprechen, bevor ich ihn nach grossrätlicher Diskussion informiere, dass seine Parkplätze verschwinden. Wir arbeiten auch in kleinen Sachen möglichst kollegial zusammen, aber wir können diese Anregung gerne im Rahmen der Komplementaritätsstudie zu den Parkplätzen aufnehmen.

En ce qui concerne le député Schoenenweid qui a posé toute une série de questions, il y a effectivement une perte fiscale. Je n'ai pas vérifié vos calculs vu que je les ai découverts il y a dix minutes, mais je pars du fait qu'ils sont parfaitement justes comme toujours. La ville en revanche ne nous a pas encore abordés à ce sujet précis. Je ne peux donc évidemment pas donner de réponses, ni en mon nom ni en celui du Conseil d'Etat sur une éventuelle indemnisation de la ville. A chaud, il me semble qu'il serait difficile avec tous les talents que je reconnais au conseil communal de la ville de trouver et d'invoquer une base légale suffisante pour demander une indemnisation à ce sujet. A la conseillère communale présente, mes portes sont volontiers ouvertes pour en discuter si une base légale existait. Je ne la vois pas pour le moment. La question me semble donc un peu théorique en un premier temps.

Nous avons une approche globale avec la ville. C'est-à-dire que nous discutons des différents immeubles qui actuellement sont utilisés par l'administration cantonale ou étaient utilisés par l'administration cantonale.

Cela répondra aussi partiellement à la question du député Zadory qui n'est pas aussi absurde qu'elle ne paraissait quand on l'a entendue ou qui a fait sourire les gens avant. La Prison centrale peut tout à fait avoir des fonctionnalités qui peuvent resservir une fois à une auberge de jeunesse. D'après mes informations et l'état des discussions que nous avons avec la ville il n'y a pas de fixation sur un lieu précis pour l'auberge de jeunesse. Ce n'est d'ailleurs pas au canton de le faire. Par contre en marge des discussions globales sur les différents immeubles qui aujourd'hui appartiennent au canton

mais dont le canton n'a pas forcément l'usage à terme, la ville pourra décider quel est le lieu le plus opportun pour loger l'auberge de jeunesse. Je garde volontiers la vision de la prison ouverte, qui a déjà été évoquée par le député Zadory, tout en laissant à la ville la responsabilité des discussions.

En ce qui concerne la question plus générale de la décentralisation de l'administration, nous sommes actuellement en discussion avec la DIAF sur deux choses. L'organisation de l'administration décentralisée dans les districts nous pose passablement de questions. Nous avons des demandes relativement urgentes à court terme des régions concernées ou des communes concernées, généralement des chefs-lieux de districts, qui nous demandent de bouger, de réaffecter ou de réutiliser des locaux dont ils n'ont pas usage. C'est un peu les mêmes discussions que nous avons avec la ville de Fribourg pour l'administration centrale, mais pour les parties décentralisées dans chacun des chefs-lieux de districts. Nous avons commencé à examiner. Les ressources du Service des bâtiments ne permettent pas de faire tout à la fois. Nous l'avons fait pour Romont, nous le faisons pour d'autres chefs-lieux, partiellement pour Châtel-Saint-Denis parce que des opportunités arrivent et que l'on doit réfléchir comment réorganiser nos différents services de l'Etat dans les chefs-lieux de districts pour être le plus efficace possible, aussi dans une logique de stratégie propriétaire. Nous avons fait des listes de prix de loyers, de possibilités de déménager certains services à l'intérieur de ces chefs-lieux de districts. Cela se fait à chaque fois de concert avec les autorités communales concernées dans la mesure où cela a toujours des impacts pour les communes. Evidemment que nous ne pourrions pas le faire seuls, car cela dépend, d'une part, de la DIAF qui coordonne les choses, d'autre part, de la plupart des autres Directions. Presque toutes les Directions aujourd'hui ont certains services qui sont décentralisés et il faut une coordination entre toutes les Directions pour voir qu'est-ce qu'on regroupe à quel endroit. Cela pose des questions de lieu idéal pour des fonctionnalités dans des chefs-lieux de districts. Si je prends Romont, est-ce que vous faites cela près d'une gare, c'est-à-dire au bas de la ville, ou est-ce que vous le faites dans le haut de la ville pour utiliser des anciens bâtiments? Entre besoins d'utilisateurs et besoins des autorités communales et du canton, il y a des pesées d'intérêts qui doivent être faites pour trouver les meilleures solutions possibles. Ce qu'il n'y a pas en revanche, c'est une volonté systématique de sortir des services de la ville de Fribourg et de caser tous ces services à l'extérieur de la ville. On devrait déjà se poser la question qui n'est pas résolue de savoir ce que l'on considère exactement comme ville de Fribourg et commune de Fribourg, mais je ne veux pas empiéter maintenant sur la discussion de la fusion future de la commune de Fribourg qui nous mènerait un peu loin sur ce dossier.

En ce qui concerne le député Chassot, il s'agissait plutôt de remarques et un souhait face à ses collègues. Je ne veux donc surtout pas me substituer aux réactions de la Commission

des finances et de gestion à la question posée par le député Chassot.

Enfin le député Mauron pose la question des acquisitions d'immeubles à des prix abordables. Votre question concerne, d'une part, la Caisse de pension. Je ne peux pas ici me substituer à mon collègue Directeur des finances en charge de la Caisse de pension sur la politique que mène la Caisse de pension en la matière, dans la mesure où nous serons confrontés à toute une série de questions sur l'avenir de la Caisse de pension. Toutes les caisses de pension en Suisse aujourd'hui ont un intérêt dans la mesure du possible à placer des fonds dans le domaine immobilier aux limites supérieures, voire au-delà si c'est dans des possibilités qui donnent une certaine sécurité à long terme. La caisse de pension de l'Etat de Fribourg a certainement un potentiel dans ce domaine-là. Les caisses de pension de Suisse romande ont généralement des taux de placement dans le domaine immobilier supérieurs aux caisses de pension dans le domaine privé, tout simplement car elles ont des situations particulières qui leur permettent de faire cela et d'avoir souvent des taux d'intérêts à moyen et à long termes qui sont largement au-dessus des marchés. Cela pose par contre la question de l'adéquation entre politique de logement et politique de placement d'une caisse de pension publique qui peuvent parfois entrer en contradiction. Ce n'est pas à moi de commenter aujourd'hui en ces lieux cette question.

Le député Mauron a également posé la question des facilitations que l'on peut donner aux communes. Nous avons eu du côté de la DAEC un certain nombre de communes qui nous ont posé des questions sur des aspects de droit d'aménagement du territoire en lien avec la construction de logements à prix modérés ou de logements sociaux, ce qui n'est pas nécessairement la même chose. Nous avons un certain nombre de réflexions que nous avons commencé à mener dans le cadre de la mise en place du plan directeur cantonal et du volet logement, tant sous l'angle du plan directeur que de la Constitution cantonale, dans le cadre relativement étroit que laissent les décisions d'ores et déjà prises par le Grand Conseil en la matière. Il reste néanmoins une certaine marge de manœuvre que nous sommes en train d'examiner sur le plan juridique et qui pourrait être donnée aux communes pour favoriser des volontés des communes allant dans la direction évoquée par le député Mauron.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

### Première lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

### Deuxième lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 86 voix sans opposition ni abstention.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 86.*

—

## Motion 2018-GC-42 Christe Mutter/Julia Senti Base légale cantonale concernant la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Mutter Christa** (VCG/MLG, FV). Ich bedauere es sehr, dass meine Co-Motionärin Julia Senti aus den heute erwähnten Gründen, dem Tod ihres Vaters, leider nicht bei uns sein kann. Sie hat aber Wert darauf gelegt, dass die Gründe hier trotzdem erläutert werden.

Ich werde kurz vier Gründe angeben, warum wir diese Motion geschrieben haben und ich danke dem Staatsrat schon im Voraus, dass er bereit ist, sie anzunehmen und sie in ein Mobilitätsgesetz zu integrieren.

Ein kantonales Gesetz über die Fuss- und Wanderwege ist obligatorisch, eigentlich schon seit Jahrzehnten. Unsere Motion zeigt auf, was das Fehlen dieses Gesetzes bisher an regionalen Auswirkungen brachte.

C'était la première raison. La deuxième, avec la promotion de la mobilité piétonne, tout le monde est gagnant, dans le sens propre du terme. La marche est la seule forme de mobilité qui est financièrement favorable à la société. Selon l'Office fédéral de la statistique, tous coûts externes confondus (les bienfaits pour la santé, les dangers, le bruit, les autres nuisances), chaque kilomètre à pied rapporte 10,3 ct à la société. Donc, si vous faites une heure ou une heure et demie de marche tous les jours, vous rapportez à la société quelques centaines de francs par année. Ceci est quand même bon à prendre. Un kilomètre à vélo coûte un petit peu à la société, mais moins que 4 ct, les transports publics, 4,8 ct et la voiture privée, plus de 6 ct. Il faut donc favoriser la marche.

Troisièmement, la concurrence entre les différentes formes de mobilité s'est accrue. Je salue les surfaces communes dans les localités où la mobilité motorisée et la mobilité douce partagent tout l'espace disponible dans des zones de modération de trafic, celles qui laissent vivre tout le monde, ceci dans tous les sens du terme «laisser vivre».

Je me suis engagée pour donner davantage de place aux vélos sur nos routes, dans la Constitution fédérale et dans la rue. J'observe aussi avec une certaine inquiétude que cette place pour les vélos est de plus en plus prise sur les surfaces déjà limitées de la mobilité piétonne. Cela concerne aussi bien des trottoirs, des chemins que des sentiers en montagne ou dans la forêt.

Quatrièmement, le trafic motorisé augmente, surtout dans notre canton, de façon toujours plus effrénée et les moyens investis sont énormes. Le plus inquiétant est la diminution de

la mobilité douce des enfants et des jeunes. Je vous épargne la liste des conséquences négatives, vous les connaissez toutes.

Avec une base légale consacrée à la mobilité piétonne ainsi qu'au vélo, suite au vote fédéral, on donnera à la mobilité douce, enfin, au moins les instruments légaux nécessaires.

In diesem Sinne möchten wir, dass diese Gesetzesbestimmung möglichst schnell realisiert wird und dass dann auch die Kredite und die Umsetzung unverzüglich folgen. Wir danken Ihnen, dass Sie die Überweisung dieser Motion unterstützen.

**Doutaz Jean-Pierre** (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts dans ce dossier: je suis syndic d'une commune dont les chemins de randonnée pédestre et chemins pour piétons sont importants, tant au niveau du kilométrage que de la fréquentation par la population, les randonneurs et les touristes.

Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec attention de la motion de M<sup>mes</sup> Christa Mutter et Julia Senti et lu, avec appréciation également, la réponse du Conseil d'Etat. Le groupe s'accorde à l'unanimité avec les conclusions du Conseil d'Etat et prend acte que les articles liés à l'exécution de cette motion seront traités dans la nouvelle loi sur la mobilité. Ceci fait totalement sens. Cette implémentation doit impliquer un toilettage et une modification des lois existantes, traitant la même thématique, ceci aux fins d'efficacité législative, de clarification thématique et d'unité de matière, le but n'étant pas de mettre ou de rajouter une couche supplémentaire dans ce domaine. S'il est pertinent d'intégrer la mobilité piétonne et pédestre dans la future loi sur la mobilité, la solution devra impérativement respecter la répartition des tâches et des compétences liées principalement au principe de subsidiarité et de «celui qui commande, paie», ceci dans le respect du cadre légal fédéral indiqué.

Ceci dit, Monsieur le Président, en mon nom personnel et celui du groupe démocrate-chrétien, je me permets déjà de vous souhaiter à toutes et à tous, à tous les membres de ce Parlement et à leurs autorités, un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

**Bürgisser Nicolas** (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt die vorliegende Motion einstimmig.

In der Tat haben wir bei den Wanderwegen noch ein grosses Verbesserungspotential. In einer künftigen Gesetzesbasis müssten unseres Erachtens aber auch neue und aktuelle Aspekte enthalten sein, so zum Beispiel das leidige und grosse Problem der Herdenschutzhunde. Wer trägt bei Angriffen die Verantwortung? Wer trägt bei Verletzungen auf öffentlichen Wanderwegen die Verantwortung? Gleiches gilt bei der Abgrenzung der Verantwortung zum Beispiel im Galtertal. Ein Grossteil des beliebten Wanderweges liegt auf Privatgrund. Wer trägt hier die Verantwortung bei einem Stein Schlag? Der Private? Wie gesagt, liegt ein grosser Teil der

<sup>1</sup> Déposée et développée le 21 mars 2018, BGC pp. 754ss.; réponse du Conseil d'Etat le 13 novembre 2018, BGC pp. 4346ss.

Strecke auf privatem Grund. Die Gemeinde? Die Gemeinde wechselt fast alle 10 Meter. Oder der Kanton via Oberamt? All diese Fragen müssten mit einem entsprechenden Gesetz auch geregelt werden.

**Demierre Philippe** (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Ursy.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris en considération cette motion. Les motionnaires constatent que la promotion de la mobilité piétonne repose uniquement sur l'article 42 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC). Précisons que suite à deux motions déposées en septembre 2001 par les députés Louis-Marc Perroud et Beat Vonlanthen, un chapitre intitulé «Réseau de randonnées officiel» a été inséré dans la loi sur le tourisme. Cette motion devra se glisser dans la motion «Une loi sur la mobilité». Nous souhaitons vivement que cela se fasse le plus rapidement possible. Les réflexions liées à l'exécution de cette motion seront menées dans le cadre de celles sur l'élaboration de cette nouvelle loi.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra donc, dans son ensemble, cette motion et suivra la conclusion du Conseil d'Etat.

**Müller Chantal** (*PS/SP, LA*). Ich übernehme an dieser Stelle das Wort für Julia Senti.

Die Antwort des Staatsrates zu ihrer Motion freut sie. Es handelt sich um eine grundlegende Sache, wobei ein Ausführungsgesetz zum Gesetz über Fuss- und Wanderwege von 1996 längst überfällig ist. Die verstreuten Regelungen zum Thema vermochten bisher mehr oder weniger mitzuhalten, mit dem Ausbau des motorisierten Individualverkehrs in den vergangenen Jahren ist jener der Fuss- und Wanderwege jedoch immer mehr in den Hintergrund gerückt. Die Forderung einer Förderung und konkreten Planung in diesem Bereich ist somit mehr als gerechtfertigt.

Frau Senti möchte zudem darauf hinweisen, dass jeder von uns, sofern es ihm sein persönliches Befinden erlaubt, täglich zu Fuss unterwegs ist und auf Fusswege angewiesen ist. Ein dem heutigen Lebensstandard angepasstes System von zusammenhängenden Wegen über Gemeinde- und Kantonsgrenzen hinaus sollte das Ziel sein, wie auch ein attraktives System an Wanderwegen, das sich an die Gegebenheiten der Natur anpasst und uns allen ermöglicht, dem alltäglichen Stress zu entfliehen, uns körperlich zu betätigen und dem Nachwuchs zu zeigen, dass es auch abseits von Kommerz Lebensqualität gibt.

Trotz der vorgeschobenen Entschuldigung, dass die Ausarbeitung eines Mobilitätsgesetzes halt Zeit beansprucht, bittet sie, dass man sich diesem Anliegen umgehend annimmt und uns einen ersten fertigen Entwurf in den kommenden zwei Jahren präsentiert. Sie möchte dabei darauf hinweisen, dass

Themen, bei denen man unter Umständen noch nicht sicher ist, ob und wie man sie in ein Mobilitätsgesetz aufnehmen soll, nicht der Grund sein sollten, dieses Vorhaben zu verzögern und zu einem späteren Zeitpunkt immer noch im Rahmen einer Ergänzung des Gesetzes darin ihren Platz finden können.

Ma collègue Senti et moi-même vous demandons d'accepter de transmettre cette motion au Conseil d'Etat.

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). Mon lien d'intérêt: je m'exprime ici comme président du Touring Club Suisse (TCS) du canton de Fribourg, qui s'est battu pour l'initiative Pro Vélo. Cela faisait bizarre à certains, mais le TCS prône une mobilité complémentaire et c'est pour ceci aussi qu'on s'est battu pour les vélos. Cela a bien fait plaisir, je l'imagine, à notre commissaire du Gouvernement. La mobilité douce est donc aussi un facteur important pour nous.

J'aimerais juste rebondir sur ce qu'a dit ma collègue Christa Mutter. Pour une fois, je suis d'accord avec elle: c'est vrai qu'on a, malheureusement, de plus en plus de trafic motorisé dans ce canton et que le béton et le bitume prennent de plus en plus de place. Cependant, je crois qu'on doit aussi reconnaître qu'on vit une situation économique qui fait que les gens pendulent. On a des gens par exemple du canton de Vaud, de Lausanne, qui viennent habiter nos régions et, ma foi, ces gens-là ont aussi besoin de la voiture, donc le trafic augmente. J'aimerais dire que même si on doit trouver des solutions, parce que bétonner à tout va n'en est pas une, il y a des méthodes qui existent (covoiturage, télétravail, etc) et qui peuvent fonctionner. J'aimerais quand même dire que nous sommes aussi un canton rural et qu'il y a des gens qui ont besoin de la voiture. On peut en effet se plaindre que le trafic augmente dans le canton, mais si vous habitez au Jaun, à Charmey ou dans une région un peu plus éloignée, vous n'arriverez pas à venir au travail à pied, ni à vélo. Je crois qu'il faut être réaliste.

Concernant la loi sur la mobilité, le Copil a déjà siégé à plusieurs reprises et j'aimerais remercier aussi ici son président, M. le Commissaire du Gouvernement. On a donc siégé à deux reprises, les travaux sont en cours, mais il ne faut pas rêver non plus et j'aimerais quand même vous le dire: on ne va pas pouvoir faire des chemins piétonniers au bord de toutes les routes de notre canton. C'est clair qu'il y aura un chapitre qui leur sera consacré, mais on n'arrivera pas non plus à faire des miracles, même en cette période de Noël. Madame Mutter, je ne peux pas vous promettre ce cadeau.

**Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** J'hésite, après les déclarations économiques que j'ai entendues, entre pousser mon vélo en étant à pied, pousser une voiture en étant en vélo, ou d'autres variantes possibles qui, économiquement, devront faire l'objet de calculs plus approfondis sur la base

des considérations de la députée Mutter, qui sont par ailleurs fort intéressantes.

Pour en revenir un tout petit peu au fait de ce qui a été dit...

Grossrätin Mutter hat die Nachholbedürfnisse erwähnt im Bereich Fussverkehr, Wandern und Velo, insbesondere Fussverkehr und Wandern. Sie haben insofern Recht, dass der Kanton Freiburg absolut top ist im interkantonalen Vergleich, insbesondere, wenn man das Entwicklungspotential anschaut. Das heisst, wir haben hier einiges zu tun. Ich kann Ihre Einschätzungen im Grossen und Ganzen nur teilen, das lesen Sie auch bereits in der Antwort des Staatsrates. Richtig ist auch, dass wir – und das muss hier vielleicht noch erwähnt werden – seit September einen neuen Verfassungsartikel haben. Der Wanderteil des bisherigen Verfassungsartikels hat bereits zu einer eigenen Gesetzgebung Anlass gegeben, der Fussverkehrsteil, der oft verwechselt wird mit dem Wanderteil, nicht und der Veloteil zum Teil. Wir möchten im Rahmen des kantonalen Mobilitätsgesetzes im Rahmen der kantonalen Kompetenzen diese drei Sektoren gemeinsam anschauen, durchaus im Sinne der Komplementarität, die Sie erwähnt haben – eine Komplementarität, die in den letzten Jahren mit der Entwicklung des Zweiradverkehrs noch etwas komplizierter geworden ist. Das heisst, die Tempounterschiede zwischen dem Fussverkehr, der irgendwo zwischen 3 und 5 km/h unterwegs ist – die ganz Schnellen etwas mehr, aber die sind selten – und dem Radverkehr, der traditionell Geschwindigkeiten hatte im doppelten oder dreifachen Verhältnis und die mit der Entwicklung des Elektrofahrradverkehrs heute massiv höher sind. Diese Tempounterschiede werden zu Überlegungen Anlass geben müssen.

Das Bundesamt für Strassen ist bereits seit einigen Jahren daran zu überlegen, welche Konsequenzen das auf die Bundesgesetzgebung hat und wir müssen dem dann auch Rechnung tragen. Es ist klar, wenn Sie einen Tempounterschied Faktor 1 zu 3 haben, dann ist das Gefahrenpotential kleiner, als wenn Sie einen Tempounterschied Faktor 1 zu 5 bis 10 haben, wie man das heute teilweise feststellt. Das wird wahrscheinlich auch Folgen haben für unsere Infrastrukturen. Der Staatsrat wird sich demnächst mit dem Sachplan Rad für den ganzen Kanton befassen. Auch dort gibt es Überlegungen in Zusammenhang mit dem Fussverkehr. Wir werden diesen aber in einer konstanten Entwicklung behalten müssen, weil sich das Umfeld ändert und weil die Verhältnisse nicht mehr die gleichen sind. Zur Erinnerung: Heute ist ein Rad von dreien, das verkauft wird, ein Elektrorad. Das fährt im Schnitt zwei bis drei Mal schneller als ein traditionelles Rad, je nachdem, welches Modell es ist. Dies führt zu notwendigen Überlegungen zur Organisation des Fussverkehrs, der nicht unbedingt immer in Mischzonen stattfinden kann. Das zu Ihren verschiedenen Fragen. Wir werden die Gelegenheit haben, das im Rahmen der Arbeitsgruppe zum Mobilitätsgesetz der Steuergruppe noch ausführlicher zu diskutieren.

Ich antworte damit gleichzeitig auch Frau Grossrätin Senti in Absenz beziehungsweise ihrer Stellvertreterin. Das mit den zwei Jahren ist ausserordentlich sportlich. Ich bin ein eher ungeduldiger Mensch. Ich musste mich aber belehren lassen, auch in Anwesenheit von Grossrat Collomb und Grossrat Bürgisser und weiteren Beteiligten, dass zwei Jahre schlicht nicht möglich ist, auch wenn wir Vollgas geben. Wir sind heilfroh, wenn wir das Gesetz dem Grossen Rat Ende der Legislatur unterbreiten können. Im Moment sind wir daran – und damit nehme ich auch gerne die Anregung von Grossrat Bürgisser mit –, sämtliche Problematiken, die in Zusammenhang mit Mobilität auftauchen können, aufzunehmen, auf den Tisch zu legen. Wir möchten nach dem Kalender, der vorgesehen ist, bis im ersten Trimester 2019 eine erste Selektion machen, gemeinsam mit der Steuergruppe: Welche Elemente wollen wir im Mobilitätsgesetz drinnen haben? Welche sollen dort geregelt werden? Welche können am Rande des Mobilitätsgesetzes behandelt werden mit der formellen Möglichkeit, weitere Gesetze zu ändern, das heisst, Änderungen weiterer Gesetzgebung im Rahmen einer einzelnen Gesetzgebung zu machen. Das sind andere Teilgesetze, deren Artikel man nicht integrieren muss, aber parallel oder gleichzeitig modifizieren kann. Das könnte zum Beispiel das Tourismusgesetz sein, wo wir einzelne Anregungen aufnehmen können. Und es wird einen dritten Bereich geben für Probleme, die wir nicht unbedingt kantonal regeln müssen, weil sie bundesweit geregelt sind.

Welche Problematik in welchen Teil reinkommt, kann ich Ihnen heute nicht sagen. Diese Selektionsarbeit sollte aber im Frühjahr 2019 stattfinden. Dann wissen wir, auf welchen Feldern wir arbeiten müssen, um das Gesetz zu erarbeiten. Die beiden Fragen von Grossrat Bürgisser fallen nach erstem Überlegen wohl in die Kategorie I, allenfalls in die Kategorie II, das heisst, mitgenommen ins Mobilitätsgesetz – in welcher Form genau, müssen wir anschauen.

Merci au député Demierre pour son soutien.

Frau Grossrätin Müller habe ich zur Frage des Tempos bereits geantwortet.

Le député Collomb également fait une réflexion plus globale sur les transports, sur la nature du canton de Fribourg. Les derniers résultats du microcensus ont montré que le canton de Fribourg a des distances particulièrement importantes par rapport à d'autres et, surtout, qu'elles sont en croissance dans les déplacements quotidiens. La toute première recette pour réduire l'ampleur de ces déplacements est dans la politique économique. C'est un des objectifs centraux du Conseil d'Etat: plus d'emplois dans le canton pour les gens qui y habitent. Une des principales causes de l'augmentation et de l'ampleur des déplacements de la population fribourgeoise réside dans le fait que, tant au nord qu'au sud du canton, nous avons une augmentation du nombre de personnes qui doivent chercher un emploi à l'extérieur du canton et qui,

évidemment, parcourent des distances relativement importantes.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 81 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dutz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 81.*

*A voté non:*

Butty Dominique (GL,PDC/CVP). *Total: 1.*

*S'est abstenu:*

Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 1.*

—

## Postulat 2018-GC-96 Commission de justice Application de la loi concernant la protection de l'enfant et de l'adulte, plus spécifiquement dans le domaine des curatelles d'adultes<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Je m'exprime au nom de la Commission de justice qui a déposé ce postulat le 27 juin dernier afin de demander un rapport concernant l'application de la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte, plus spécifiquement dans le domaine des curatelles d'adultes.

Notre Commission a constaté que le nombre de curatelles prononcées à l'encontre d'adultes était très important dans notre canton, et ceci en comparaison intercantonale. Cette situation a comme conséquence une augmentation linéaire de la charge de travail de ces services. La source de ce problème est due notamment à la situation des justices de paix, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un audit effectué par la société Experia en 2014. Cet audit a conclu à la sous-dotation en ressources humaines et à la surcharge chronique généralisée de ces autorités. Cette situation a été accentuée par les mesures structurelles prises par le canton durant quelques années et face à ces difficultés les justices de paix se sont déchargées sur les services de curatelles et par conséquent sur les communes. Cela a pour conséquence corollaire une déresponsabilisation de bon nombre de personnes car mises sous tutelle selon nous trop facilement. En outre, les services des curatelles sont surchargés et n'arrivent plus à faire face à leur mission.

Pour ces raisons, la Commission de justice demande un rapport précis de la situation et demande en particulier que des réponses soient données aux différentes questions 1 à 6 énoncées dans notre postulat.

A ce sujet, la réponse du Conseil d'Etat, qui quand bien même propose l'acceptation de ce postulat, est insuffisante. Réduire la problématique des services des curatelles à la simple question des services officiels et au rapport qu'ils ont avec les curateurs privés est très réducteur et démontre une méconnaissance de la problématique. Nous espérons que le rapport sur ce postulat proposera des réelles pistes d'amélioration à cette problématique.

Avec ces considérations, la Commission de justice vous remercie d'accepter ce postulat et attend du Conseil d'Etat un rapport complet et précis répondant aux points soulevés.

**Defferrard Francine** (PDC/CVP, SC). Le postulat qui nous est soumis ce jour pose six questions particulières. Nous observons que l'essentiel de la réponse du Conseil d'Etat est à ce stade consacrée à expliquer pourquoi l'exécution des mesures de curatelle est en priorité confiée aux services officiels des curatelles plutôt qu'à des curateurs privés.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 19 juin 2018, BGC juin 2018 pp. 2528ss; réponse du Conseil d'Etat le 13 novembre 2018, BGC pp. 4351ss.

Or, là n'est pas la question. Au départ le postulat part d'un constat et pose la question de savoir pourquoi certaines justices de paix fribourgeoises prononcent autant de mises sous curatelle, alors que d'autres ne le font pas. A cet égard les données statistiques sont éloquentes. A la fin de l'année 2017, 4773 adultes faisaient l'objet de mesures de protection dans notre canton. Si l'on considère l'ensemble de la Suisse, en moyenne treize adultes sur mille sont concernés par une mesure de protection. Le nombre de cas pour mille adultes varie fortement d'un canton à l'autre, entre huit et dix pour les cantons de Bâle-Ville, Nidwald, Obwald, Schwyz et Zoug, et entre dix-neuf et vingt-et-une personnes dans des cantons romands. Fribourg, avec ses 18,95 mesures de protection pour mille adultes, est au troisième rang des cantons qui en prononcent le plus.

Le groupe démocrate-chrétien acceptera ce postulat. Cette acceptation ne préjuge toutefois en rien la question d'un soutien ou non au sujet d'un pot commun pour l'ensemble du canton pour la prise en charge des frais des services de curatelles. Notre groupe ne s'est en effet pas penché sur cette question.

Je vous remercie de votre attention.

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Le groupe socialiste salue l'excellent travail des magistrats, des collaboratrices et collaborateurs, tant au niveau des justices de paix qu'au niveau des différents services de curatelles, un travail souvent effectué dans des conditions très difficiles et confronté à des situations très tendues.

Comme le veut le hasard, un article paru cette semaine dans l'hebdomadaire alémanique «Beobachter» a mis en évidence le véritable «Röstigraben» qui existe en Suisse au niveau des curatelles. Une partie a déjà été évoquée au niveau des chiffres par ma collègue M<sup>me</sup> Defferrard. Je prends d'autres chiffres aussi très parlants: sur les 315 000 habitants du canton de Fribourg en 2017, 1338 curatelles de portée générale ont été prononcées contre 532 curatelles de portée générale pour le canton de Zurich, avec 1,4 million d'habitants.

Plusieurs raisons expliquent cette disparité au niveau national qui se retrouve également à une moindre mesure au niveau cantonal. Notre groupe estime que les moyens financiers mis à disposition tant pour les justices de paix que pour les services de curatelles sont une de ces explications.

Le postulat de la Commission de justice vise à établir un bilan de certains aspects de l'application dans notre canton du nouveau droit de la protection de l'adulte qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 déjà. Un bilan qui vise donc tant l'application au niveau de la justice de paix qu'au niveau des services de curatelles.

Notre groupe soutiendra la transmission de ce postulat afin de trouver des explications et des pistes d'amélioration, éga-

lement afin de mettre en lumière des bonnes pratiques qui existent déjà dans notre canton à ce sujet.

**Galley Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). A en lire la réponse du Conseil d'Etat, l'urgence de la situation a été comprise puisque plusieurs enquêtes ont déjà été lancées par le Service de la justice.

Nous nous réjouissons donc de lire ce rapport dans les plus brefs délais et espérons qu'il sera complet. A ce titre, le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir à l'unanimité ce postulat.

**Schneuwly André** (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Geschäftsleiter einer Institution für Menschen mit psychischer Beeinträchtigung.

Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt das Postulat und die Stellungnahme der Justizkommission. Aus unserer Sicht – es wurde schon gesagt – ist dies eine unbefriedigende erste Antwort. Wir fordern einen zukunftsorientierten Bericht, der eine Verbesserung der Abläufe klärt und Bedingungen schafft, damit die Beistände mit ihren Ressourcen qualitativ gute Arbeit machen können. In dieser Hinsicht ist eine Harmonisierung sicher sinnvoll.

Im Folgenden spreche ich in meinem persönlichen Namen und mit meinen beruflichen Erfahrungen. Das ganze Postulat hat eine gewisse Unsicherheit ausgelöst, vor allem bei den deutschsprachigen Beiständen. Meine Erfahrungen sind so, dass ich mit den Beiständen und mit den Friedensgerichten im Sense- und Seebezirk eine sehr gute Arbeit machen konnte.

Aus diesem Grunde ist mit der Frage der Kantonalisierung sicher vorsichtig umzugehen. Ich denke, es ist wichtig, dass das, was gut funktioniert, unbedingt einbezogen werden muss. Wir sind gespannt auf den Bericht.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical est satisfait que le Conseil d'Etat demande la prise en considération du postulat. Il a été toutefois quelque peu étonné par le développement de la réponse du Conseil d'Etat. La référence à l'article 9 et aux travaux parlementaires est inadéquate car la question qui est posée n'est pas de savoir s'il y a trop de mandats donnés à des curateurs privés ou des curateurs publics, mais la vraie question est de savoir pourquoi il y a autant de curatelles qui sont prononcées par les justices de paix.

Je fais référence à l'intervention de ma collègue M<sup>me</sup> Defferrard qui a justement montré que statistiquement le canton de Fribourg est celui qui prononce le plus de cas de curatelles. Nous pouvons comparer avec la ville de Sion qui, pour la même population, a 600 mandats de curatelle alors que la ville de Fribourg en a 1000.

Le deuxième développement de la réponse concerne l'exécution et la responsabilité des curateurs. Or, ce développement aussi n'est pas du tout focalisé sur la question. La question est de savoir comment améliorer les relations entre les justices de paix et les services de curatelles, à savoir qu'il y ait moins de mandats qui soient donnés aux services de curatelles. Le rapport devra donc s'occuper de savoir pourquoi il y a tellement de personnes sous curatelle dans notre canton.

Une autre question: pourquoi les services des curatelles ne sont-ils pas consultés avant une mise sous curatelle? Une telle collaboration permettrait de trouver de meilleures solutions. Il y a certains cantons qui fixent carrément un quota, le canton de Neuchâtel par exemple: si une personne sous curatelle à Fribourg déménage à Neuchâtel, les curatelles neuchâteloises lui diront qu'ils ont déjà suffisamment de personnes et ne le prendront pas. C'est Fribourg qui continuera à s'occuper de la personne sous curatelle. Pourquoi peut-on le faire à Neuchâtel et pas à Fribourg? A Berne, les communes reçoivent un montant de 3000 frs par personne concernée, selon le principe «qui commande paie». C'est peut-être là la raison de la proposition d'examiner une cantonalisation, non pas parce que les justices de paix ou les curatelles font mal leur travail, mais on sait très bien que lorsque les justices de paix peuvent se décharger sur les services de curatelles, elles le font et n'en subissent aucune conséquence financière. Ce sont les communes qui doivent payer les services de curatelles. Il y a quand même une réflexion financière à faire.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). C'est un dossier que je connais peu, mais les communes sont intervenues et m'ont posé des questions. Je vous transmets la question qu'elles m'ont posée: pour quelles raisons les justices de paix font-elles aussi longtemps pour traiter les dossiers qui sont traités par le Service des curatelles? Elles ne peuvent pas recevoir l'argent des personnes concernées étant donné que les dossiers ne sont souvent pas traités par les justices de paix.

Avez-vous connaissance de cette problématique et pouvez-vous m'en donner la raison?

**Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie les différents intervenants sur cette problématique qui est effectivement importante.

Le Conseil d'Etat propose la prise en considération de ce postulat. Je crois qu'il est important de faire une étude, d'apporter dans la mesure du possible des réponses aux questions que vous avez légitimement soulevées. A ce stade néanmoins je me permets de faire trois remarques.

En vertu de l'article 12 de notre loi concernant la protection de l'enfant et de l'adulte, l'organisation des services officiels des curatelles est bien du ressort des communes. Cela a été rappelé. D'ailleurs, déjà avant l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, les communes étaient autorisées à instituer des tuteurs officiels de manière

individuelle ou par le biais de regroupement. C'est donc quelque chose qui était déjà existant et possible à l'époque. Lors de l'élaboration de la nouvelle loi, il a été constaté que les expériences faites avec les services communaux existants étaient globalement bonnes, surtout au regard de la complexité croissante des tâches qui requièrent des compétences spécifiques. Il a été décidé à l'époque, par ce Grand Conseil à l'unanimité, de maintenir cette compétence communale d'organiser les services officiels de curatelles. C'est donc une chose qui a été confirmée par ce Grand Conseil sur la base d'expériences qui étaient globalement satisfaisantes. C'est dans ce sens que le Grand Conseil avait adopté l'article 12 de la loi précitée. On a relevé les difficultés rencontrées ces dernières années, depuis 2013 par les justices de paix. Le Conseil d'Etat y a été attentif. Il est vrai qu'il y a eu probablement lors de la réorganisation une sous-dotation qui a été reconvenue dans les différentes justices de paix, mais globalement le Conseil d'Etat a fait des efforts particuliers ces dernières années pour essayer de doter ces différentes instances de ressources, de sorte que la situation globale du fonctionnement des justices de paix s'est aujourd'hui sensiblement améliorée.

Deuxième remarque, l'article 121 al. 1 de notre Constitution cantonale garantit l'indépendance du pouvoir judiciaire. En soi ce n'est ni le Conseil d'Etat ni le Grand Conseil qui peuvent intervenir auprès des justices de paix dans des cas particuliers pour influencer l'institution ou non de curatelles, ou sur le choix des personnes auxquelles ces justices de paix confient un mandat de curatelle. C'est une compétence des justices de paix qui sont reconnues maintenant comme des autorités de première instance et qui doivent pouvoir agir en toute indépendance.

Troisième remarque, comme indiqué dans la réponse du Conseil d'Etat, avant même le dépôt du postulat, la Direction de la sécurité et de la justice a abordé, d'une part, les services officiels de curatelles pour identifier les problèmes évoqués, problèmes que certains services rencontrent avec la gestion des mandats qui leur sont confiés, d'autre part, les justices de paix pour voir avec elles dans quelle mesure il serait possible d'émettre des recommandations afin d'harmoniser les pratiques dans le canton.

Il est vrai que l'on voit un peu un «Röstigraben» sur la problématique avec des cantons alémaniques qui sont beaucoup moins interventionnistes. En Suisse romande, Fribourg n'est pas une exception. Nous faisons partie du paquet des cantons qui ont une tendance naturelle à instituer davantage de curatelles. Dans ce sens nous abordons également les justices de paix pour voir si l'on peut harmoniser les pratiques pour éviter aussi des interventions différentes d'un juge de paix à un autre.

C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat vous recommande la prise en considération de ce postulat.



- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 76 voix sans opposition ni abstention.
- > Cet objet sera transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport dans le délai d'une année.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirhana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 76.*

—

## Election ordinaire

*Résultat du scrutin organisé en cours de séance*

### Un scrutateur en remplacement de Benoît Rey

Bulletins distribués: 83; rentrés: 81; blancs: 3; nuls: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élu *M. André Schneuwly*, par 73 voix.

Il y a 5 voix éparées.

—

## Clôture de la session

**Le Président.** On est arrivé au terme de cette dernière session de l'année 2018 et par conséquent à ma dernière action en tant que président du Parlement. «Quoi dire?», dirait M. Johann Schneider-Ammann.

Si vous me demandiez maintenant ce qu'est mon meuble préféré, je ne citerais pas le fauteuil présidentiel. Cela ne fait aucune allusion aux éventuelles études portant sur le mobilier de notre salle du Grand Conseil, mais je reconnais, comme tous mes prédécesseurs, que ce fauteuil a encore de la marge s'agissant de son confort. Vous allez me dire à juste titre qu'une présidence du parlement cantonal a son prix, et vous avez raison. Par contre, je dois également avouer que les pupitres d'orateurs ne m'ont pas du tout gêné.

Meine Familie wird es mir verzeihen, dass ich mich nicht gleich zu Beginn dieser Schlussansprache bei Ihnen bedanke, dazu komme ich später. Ich möchte die Gelegenheit, welche mir nun noch geboten wird, nutzen, mich ganz herzlich zu bedanken.

J'aimerais tout d'abord vous remercier, chères et chers député-e-s. Vous m'avez accordé votre confiance il y a plus d'une année et j'ai pu accéder au perchoir le 1<sup>er</sup> janvier de cette année 2018, cette année 2018 si symbolique avec de nombreux jubilés et commémorations. Je précise bien le 1<sup>er</sup> janvier, car notre cher collègue Bruno Boschung a toujours insisté, comme d'ailleurs également moi mon cher Roland, que le mandat de président ne se termine qu'au 31 décembre.

J'aimerais également remercier mon groupe parlementaire et ma famille politique libérale-radical qui m'a fait confiance et qui m'a toujours soutenu dans ma fonction, aussi avec un oeil critique que j'ai apprécié. C'est un plaisir de travailler ainsi et de se sentir porté par tout un groupe.

Que dire donc à la fin? Je dois vous dire que j'ai eu un énorme plaisir à être votre président et à représenter notre Parlement à diverses manifestations et représentations. Je dois également dire que je l'ai toujours fait dans l'esprit de vous représenter et de faire le lien entre le monde politique et les citoyens, un échange qui me tient à cœur et qui devient d'autant plus important dans un monde plein d'informations, voire menacé d'un risque de surinformations.

Une année présidentielle est tellement riche en expériences et en contacts que l'on peut encore en profiter pendant longtemps et je vais le faire.

Dabei geht es nicht einmal darum, ob es ein Austausch beim Mittagessen mit dem Parlamentspräsidenten von Georgien (*Gelächter*) – est-ce que tu as écouté le paragraphe que j'ai cité toi-même ou est-ce que je le rappelle? – oder dem Ministerpräsidenten von Valonien ist, welchen man in Vertretung der Regierung in Begleitung einer ganzen diplomatischen Delegation treffen durfte oder ob es das Gespräch mit dem

Präsidenten des kantonalen Schafzuchtverbandes anlässlich einer Ausstellung im Espace Gruyère ist. Entscheidend ist für mich die Tatsache, dass man mit all diesen Leuten im Verbindung treten kann und deren Gedanken, Meinungen und Sorgen kennenlernt und dabei auch für das eigene Wirken neue Inputs bekommt.

Gerade in einem Jahr, in dem man auch verschiedenster Ereignisse wie dem Ende des Ersten Weltkrieges und eines zerstörten Europas gedenkt oder sich in Erinnerung ruft, dass anlässlich des Landesstreikes auch in den Strassen der Schweiz noch Schüsse gefallen sind, erscheint es mir wichtig, dass wir uns der Möglichkeit bewusst sind, welche wir haben, im Dialog und nicht im Disput unsere Meinungsverschiedenheiten auszutauschen und gemeinsam eine Lösung zu finden. Die Schweiz und somit auch der Kanton Freiburg hat hier eine einmalige Chance, zu welcher wir Sorge tragen müssen.

Nous devons veiller à ne pas faire de la politique pour faire de la politique, de ne pas entrer dans des jeux, mais à nous focaliser sur notre travail, afin de construire l'avenir de notre canton. C'est comme avec la nature. Nous n'avons pas hérité de ce canton de nos ancêtres, mais nous l'avons prêté à nos enfants.

Dans cet esprit je dois vous dire que toutes les manifestations autour du bicentenaire de Nova Friburgo m'ont impressionné et marqué. A chaque fois que nous avons parlé de cette genèse de Fribourgeois, Jurassiens et citoyens d'autres cantons, je me suis rendu compte à quel point la situation de l'époque était similaire à celle de beaucoup de peuples aujourd'hui dans d'autres coins de notre planète. Je me demandais où était la vraie différence avec ce qui s'est passé il y a deux cents ans entre Fribourg et cette province à 150 kilomètres de Rio de Janeiro. Il n'y en a pas à mon avis. Notre population était tout à fait contente de trouver un nouveau pays, un endroit pour s'installer, travailler et construire un avenir. Comme les migrants d'aujourd'hui qui arrivent en Europe avec l'espoir d'une meilleure vie ou du moins une vie en paix.

Je ne vous cache pas que surtout le voyage a été une expérience fantastique que nous avons pu vivre avec l'Association Fribourg-Nova Friburgo, la fanfare du collègue Saint-Michel et tous les autres amis ayant fait le déplacement. Comme je l'ai toujours dit et je le répète: ce qui s'est passé au Brésil, reste au Brésil. Et vous m'avez confirmé la même chose: ce qui s'est passé en Inde, reste en Inde.

Doch Spass beiseite. Ich möchte mich auch ganz herzlich bei Ihnen, Herr Staatsratspräsident, und auch bei den Mitgliedern der Regierung und der Staatskanzlei, dem Vizestaatskanzler für die sehr angenehme Zusammenarbeit bedanken. Ich glaube, insbesondere mit Ihnen, Herr Regierungspräsident, cher Georges, habe ich zahlreiche und schöne Momente erlebt, wie beispielsweise den unvergesslichen Auftritt in Saignelégier, um nur ein Beispiel zu nennen.

Une collaboration basée sur un partenariat à hauteur égale entre premier et deuxième pouvoirs est une condition *sine qua non* pour un bon fonctionnement de notre canton.

J'aimerais aujourd'hui également associer le troisième pouvoir à mes remerciements et ceci au travers de son juge cantonal, Hubert Bugnon, qui va rendre son mandat à la fin de l'année. Je lui adresse ces mots malgré son absence: M. le Juge cantonal, cher Hubert, en mon nom mais aussi au nom du Parlement fribourgeois j'aimerais te remercier ainsi que tous tes collègues du Tribunal cantonal pour la bonne collaboration durant l'année écoulée. Je te souhaite une retraite riche de nouvelles expériences et plus de temps libre à disposition pour tout ce qui te fait plaisir.

Qu'est-ce qu'un président du Grand Conseil sans le Secrétariat général? Il est président, oui, mais sans le Secrétariat il serait perdu: la préparation des séances de Bureau, la gestion des invitations ou encore la difficile tâche d'établissement des programmes de session, pour citer quelques tâches qui ne se font pas toutes seules. Pour tout cela, un président doit pouvoir compter sur un secrétariat performant. C'est ce que j'ai pu faire, avec une secrétaire générale, chère Mireille, avec beaucoup de compétences. Certains m'ont même demandé, pendant le voyage au Brésil, si tu étais ma femme.

A cette équipe, j'aimerais bien évidemment aussi associer nos interprètes pour les traductions, notre chère Christiane Wicht pour la régie, et M<sup>mes</sup> Georgette et Monique qui ont toujours veillé à ce que la salle soit remise en état après une session turbulente. Je me ferai un plaisir de les remercier avec un petit cadeau à la fin de la session.

Wir haben in diesem Jahr zahlreiche wichtige Dossiers behandelt, auch wenn die Erarbeitung eines Sessionsprogramms, wie diese Woche gezeigt hat, nicht immer einfach war. Dennoch haben sich die Grossrätinnen und Grossräte stets flexibel gezeigt und akzeptierten sogar eine Zusatzsitzung am Montagabend. Mit Freude denke ich persönlich gerne zurück an geschichtsträchtige Entscheide wie die Fusion zwischen der bernischen Gemeinde Clavaleyres und Murten, einen in letzter Minute gewährten Kredit für eine Eishalle – auch wenn wir uns damit aufs Glatteis begaben –, den Kredit für das Rathaus oder auch den sehr wichtigen Entscheid von gestern betreffend der Steuervorlage 17. Gerade letzterer ist meiner Meinung nach unabdingbar, um den von unseren Schulen und Lehrmeistern gut ausgebildeten Jungen eine Perspektive und Arbeitsplätze in unserem Kanton bieten zu können.

Alle diese Projekte hätten nicht behandelt werden können ohne die Mitarbeit des Personals des Sekretariates. Deshalb bildet für mich der Kredit für unser Rathaus auch ein Meilenstein in der Geschichte des Grossen Rates und er war eine Herzensangelegenheit für mich. Glücklicherweise für Sie wurde dieses Geschäft behandelt, drohte ich Ihnen doch bei meinem Antritt, das Präsidium nicht zu verlassen vor

der positiven Abstimmung zum besagten Kredit. Dank des Umbaus werden wir nicht nur ein bestens nutzbares Instrument erhalten, sondern unser Generalsekretariat kann auch ganz neue Räumlichkeiten beziehen, welche seinen Anforderungen aber auch seiner Bedeutung gerecht werden. Ich freue mich bereits auf die Umsetzung und die Inbetriebnahme Ende 2021.

Dans ce contexte, je profite de l'occasion qui m'est donnée de prendre congé de deux collaborateurs de ce précieux Secrétariat. M<sup>me</sup> Sylvie Barras et M. Samuel Jodry vont quitter le Secrétariat le 31 décembre, respectivement le 30 janvier, et pour cette raison ce vendredi est également leur dernier jour avec le Parlement en session.

Chère Sylvie, Cher Samuel, au nom de tous les députés je vous remercie sincèrement pour votre engagement et pour votre travail pour le Parlement de ce canton. Vous allez nous manquer par votre personnalité et par votre chaleur humaine. Les sugus vont manquer au président. Merci infiniment pour tout ce que vous avez fait et bon vent pour votre avenir privé et professionnel.

Selbstverständlich kann ich aber eine Abschlussrede nicht beenden, ohne mich bei den wichtigsten Personen zu bedanken, welche es mir überhaupt ermöglicht haben, dieses Amt in seiner gesamten Fülle ausüben zu können. Es sind dies vorweg meine Eltern und Schwiegereltern, welche die plötzlich eintreffenden Termine zu spüren bekamen, wenn unsere Kinder einmal mehr zum Mittagessen angemeldet wurden oder man noch diesen oder jenen Fahrdienst verrichten musste. Ein herzliches Merci vöumau!

Mein Dank geht aber auch an Euch, lieber Sebastian, liebe Vanessa. Die Zeit, welche ich dieses Jahr mit Euch verbringen konnte, war kürzer als sonst und manche Wochenenden waren fast wie Arbeitstage. Dass Ihr das so hingenommen habt und so lange auf den freien Schultag warten musstet, den der Präsident geben darf, dafür danke ich Euch. Und nächstes Jahr werde ich wieder mehr Zeit für Euch haben. Ob dies für Euch beide nun eine gute oder schlechte Nachricht ist, müsst Ihr selber entscheiden. Aber ich freue mich darauf.

Ein grosser Dank geht aber auch heute an meine Frau Doris. Schatz, Du hast es mir ermöglicht, diese einmalige Erfahrung zu machen. Das ist nicht selbstverständlich und zuweilen schwierig. Ich konnte aber immer auf Dich zählen, auch wenn dabei die Familienorganisation ein bisschen turbulenter war. Ein solches Präsidium respektive die Politik als Milizsystem kann man nur ausüben oder kann nur existieren, wenn wir auf Partnerinnen und Partner oder auf Familien zählen können, welche uns den Rücken stärken oder frei halten – oder einfach nur Menschen, die da sind, um uns zuzuhören. Tragen wir Sorge dazu und bedanken wir uns dafür. (*Applaus*) In diesem Sinne danke ich Dir noch einmal für Dein Verständnis, Deine Geduld und Deine Unterstützung.

Pour conclure, j'aimerais vous souhaiter de Joyeuses Fêtes, une période de Noël tranquille et festive parmi vos proches, d'ores et déjà une Bonne année 2019 et une très bonne santé.

Encore une fois merci pour cette année exceptionnelle que vous m'avez accordée. C'était un plaisir d'être votre président. Merci de votre attention. (*Applaudissements*)

Nous sommes maintenant enfin arriver au terme de cette séance, au terme de notre session, au terme de notre travail parlementaire 2018. Je clos cette séance et je vous invite à participer à l'apéritif offert sur la Place de l'Hôtel-de-Ville.

—

> La séance est levée à 11h05.

*Le Président:*

**Markus ITH**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*